

**Zeitschrift:** Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française  
**Herausgeber:** Le messenger suisse  
**Band:** - (1999)  
**Heft:** 125  
  
**Rubrik:** Courrier des lecteurs

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LE MESSENGER SUISSE

Fondé en 1955  
Numéro 125  
Novembre 1999

Directeur Honoraire de la Publication  
Pierre Jonneret

Directeur de la Publication : Philippe Alliaume

Comité de Rédaction :  
Laurent Faure, Anne Germain, Michel Goumaz,  
Henriette Nicolet, Alexandre Pierquet,  
Olivia Psachin, Cornelia Reiwald

Rédaction : Denis Auger

Ont collaboré à ce numéro :  
Philippe Alliaume, Jean-François Bergier,  
Michel Goumaz, Christophe Hans,  
Pierre Laederich, Jérôme Liniger, Henriette Nico-  
let, Olivia Psachin, .

Rédaction du Messenger Suisse  
100 Rue Edouard Vaillant  
92300 Levallois-Perret  
Tél : +33 (0)1 55 21 07 71  
Fax : +33 (0)1 55 21 07 72

Le Messenger Suisse sur Internet :  
<http://l.am/messenger-suisse>.

Promotion et Publicité  
Martine Cohen  
Tél : +33 (0)1 34 28 16 87  
Fax : +33 (0)1 34 28 16 87

Rédaction

Abonnements

Mensuel  
Prix du numéro : 20 FF - 3,04 €  
Abonnement 11 numéros : 220 FF - 30,48 €  
Abonnement 22 numéros : 400 FF - 60,97 €  
Abonnement de soutien : 300 FF - 45,73 €  
Etranger/Par Avion/Associations/... : nous consulter  
Service abonnements du Messenger Suisse  
DIP- 70 Rue Compans- 75019 Paris  
Tél +33 (0)1 44 84 85 00  
Fax : +33 (0)1 42 00 56 92

Photos

Crédit Photos  
Couverture et pp 9 à 11 : OTG,  
Franck Auberson, Création Zogg,  
pp 6 à 8 : Pierre Laederich et F. Viburel,  
Connaissance du Rail,  
p. 13 : Suzan Farkas Adair  
pp 14 à 17 et 25 : DR. ,  
p. 24 : DR

Informations légales

Éditeur : Franco-Suisse de Publications  
Sarl de Presse  
Gérant : Philippe Alliaume  
Associés :  
Philippe Alliaume et Alexandre Pierquet  
Siège Social :  
41, Avenue George V - 75008 Paris  
Tél : +33 (0)1 44 43 93 07  
Fax : +33 (0)1 44 43 93 12  
Siren : 413 199 308 RCS Paris  
Ape : 221E - TVAIC : FR16413199308  
CPAP N° 52679 - ISSN N° 1274-7769  
Dépôt Légal à Parution - © 1997-1999 FSP SARL

Membre de la



La rédaction n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration des textes ou photos qui lui sont adressés pour appréciation. Reproduction autorisée sous réserve de mentionner la source et d'adresser un justificatif au journal.

Réalisation : DPA Communication  
Tél : +33 (0)1 40 68 04 00  
Impression : Imprimeries EDIPRESS

## Libre opinion

### Après l'Italie, la Suisse

Ainsi qu'on le verra en prenant connaissance des lignes ci-après (encadré) tirées du journal *Le Figaro* daté du 30 septembre 1999, les Italiens résidant à l'étranger auront leur propre circonscription, seize députés et huit sénateurs au Parlement romain. Depuis des lustres, le Groupe d'études helvétiques de Paris réclame pareille chose pour la plus vieille démocratie du monde, notre pays, la Suisse. La France a certes un Conseil supérieur des Français de l'étranger, élu au suffrage universel par ses expatriés mais, s'il a vocation de se prononcer à titre consultatif, sur l'ensemble des textes législatifs et règlements qui peuvent affecter la vie et le statut des Français de l'étranger, il n'a pouvoir que de nommer douze sénateurs qui eux-mêmes ne peuvent intervenir que sur les mêmes éléments et faire des propositions dans ce domaine. Les Suisses de l'étranger ont, eux, un Conseil susceptible de parler en leur nom, mais émanant, pour l'étranger, des associations suisses du pays de résidence. Or peu de citoyens vivant à l'étranger font partie des dites associations, du moins dans les pays de large émigration : six à sept mille en France sur plus de 130 000 immatriculés. Quant aux Congrès des Suisses de l'étranger, leur entrée est libre et donc purement occasionnelle ce qui ne saurait donc signifier représentativité.

Pierre Jonneret

#### ITALIE

##### Les Italiens de l'étranger pourront voter

Le Parlement italien a adopté, hier, un projet de loi autorisant les trois millions et demi d'Italiens résidant à l'étranger à être représentés au sein d'une circonscription unique par seize députés et huit sénateurs. Une loi ordinaire devra établir les modalités du vote, probablement à la proportionnelle et par correspondance. Le ministre des Affaires étrangères, Lamberto Dini, espère que les Italiens de l'étranger pourront être consultés dès les prochaines législatives, prévues en 2001.

*Le Figaro*, 30 septembre 1999.

## Courrier des lecteurs

Peut-être ai-je mal lu les numéros du *Messenger Suisse* parus après le n° 114, mais je n'y ai jamais vu de réponse à votre appel à signaler les « fautes imprimées », alors je me décide à vous écrire, s'il n'est pas trop tard, pour participer à ce concours.

Dans le n° 118 mars 1999, page 18 - colonne 1 - Dans les cantons - dernier paragraphe : « ... l'Auberson... près de Sainte-Croix, chaque dernier week-end de janvier, etc. ». Vous attribuez cette course de chiens de traîneaux au canton du Jura alors qu'elle se situe dans le Jura géographique mais dans le canton de Vaud. Ce qui n'est pas pareil ! Vous avez d'ailleurs déjà parlé de Sainte-Croix, village bien connu pour sa production de boîtes à musique. Définitions du Petit Robert, JURA : 1. Chaîne de montagnes (Est de la France, Suisse, Allemagne)... 2. Le Jura, département français (39). 3. Le Jura suisse : 23° canton créé en 1979... Ces courses ayant lieu « chaque année », ne créez pas d'incidents diplomatiques entre cantons ! C'est la raison de ma remarque bien amicale.

E.S., 26000 Valence

## Petite annonce

La Délégation suisse auprès de l'OCDE à Paris cherche un/une ASSISTANT/E de nationalité suisse en possession d'un titre universitaire (économie ou droit de préférence), avec bonnes connaissances du français, de l'allemand, de l'anglais, pour assurer le secrétariat de la direction (traitement du courrier, organisations d'événements, recherche documentaire complexe, etc.) et accompagner des représentants suisses à des réunions de l'OCDE (préparation, rédaction de déclarations, rédaction de rapports, suivi, etc.). Il s'agit d'un nouveau poste dont le cahier des charges doit encore être fixé dans ses détails.

L'engagement est prévu pour le début de l'année 2000. Délégation suisse auprès de l'OCDE, 28 rue de Martignac, 75007 Paris.

Nous apprenons avec tristesse le décès de Monsieur Eugène Fischer, dans sa 95<sup>e</sup> année, le 15 octobre 1999. Monsieur Fischer était pendant plusieurs dizaines d'années le dévoué et apprécié président de l'Union chorale suisse de Paris. Cette société de chant lui était particulièrement chère.

Nous présentons à Madame Rose Fischer et à toute la famille nos condoléances les plus sincères. Nous garderons un excellent souvenir du cher défunt.